

DÉLIBÉRATIONS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL

DU

17 SEPTEMBRE 2026

Délibération CA	N° 1 du 17 septembre 2026	Nature : Réglementaire Non réglementaire x Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) Entrée en vigueur : Dès publication x Dès publication et transmission au recteur	
Responsable rédaction	Antoine Pouvreau Directeur général des services	Vu	
Approbateur	Présidente du CA	Délibération adoptée Délibération non adoptée Signature : Pour la Présidente La Directrice  Alexandra BERTRON	
Analyse du vote	Quorum	17	Pour 31
			Abstention(s) 0
	Votants	31	Contre 0
			Refus de vote 0
Publiée sur le site internet le : 18/09/2026 Transmis au recteur le : 18/09/2026		Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)	

Désignation des personnalités extérieures choisies par les membres du CA

Texte :

Vu les statuts de l'INSA Toulouse

Vu le règlement intérieur de l'INSA Toulouse

Vu les résultats des votes à bulletin secret réalisé en séance,

Le Conseil d'administration de l'INSA Toulouse approuve la désignation des personnalités extérieures à titre personnel en raison de leurs compétences dans les domaines scientifique, technique, industriel, économique ou pédagogique suivantes :

- Jean-Marie GARIGUE
- Martine CHUPIN
- Alexandre BESSON

Délibération CA	N° 2 du 17 septembre 2026	Nature : Réglementaire Non réglementaire x Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) Entrée en vigueur : Dès publication x Dès publication et transmission au recteur	
Responsable rédaction	Stéphanie Payet Agent comptable	Vu	
Approbateur	Présidente du CA	Délibération adoptée Délibération non adoptée Signature : Pour la Présidente La Directrice  Alexandra BERTRON	
Analyse du vote	Quorum	17	Pour 22
			Abstention(s) 6
	Votants	30	Contre 2
			Refus de vote 0
Publiée sur le site internet le : 18/09/2026 Transmis au recteur le : 18/09/2026		Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérécours citoyens : https://www.telerecours.fr/)	

Guide de l'achat

Texte :

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°6 du Conseil d'Administration de l'INSA du 12 mars 2026 portant délégation de pouvoir à la directrice ;

Considérant qu'en application du code de la commande publique, les modalités des procédures adaptées sont déterminées par l'acheteur ;

Considérant qu'il convient de définir un cadre permettant d'assurer la sécurité juridique, la transparence et l'harmonisation des pratiques d'achat au sein de l'établissement ;

DÉCIDE

Article 1 :

À compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, l'adoption et l'actualisation du guide de l'achat de l'INSA Toulouse relèvent de la compétence de la directrice, dans le respect des dispositions du code de la commande publique et de la délégation de pouvoir susvisée accordée à la directrice.

Article 2 :

Le Conseil d'administration est informé une fois par an des modifications apportées au guide de l'achat.